

Chabot, Lise (BAPE)

De: Bélanger, Annie
Envoyé: 24 novembre 2010 12:53
À: 'Gauthier.Francois.J@hydro.qc.ca'
Objet: Programme pulvérisation aérienne de phytocides

Bonjour Monsieur Gauthier,

Comme mentionné ce matin dans mon message téléphonique, voici les éléments qui seraient à préciser:

- Au niveau du plan d'urgence, il faudrait déposer, à titre d'exemple, un plan des mesures d'urgence applicable aux biens et personnes. Celui déposé dans le document relatif à la deuxième série de questions et commentaires concerne uniquement les déversements accidentels.
- Au sujet du plan d'urgence en cas de déversement accidentel, pouvez-vous me confirmer que ce dernier sera revu annuellement en fonction des tronçons qui seront traités et que des numéros de téléphone supplémentaires pourraient être ajoutés dans le cas, par exemple, de la présence d'une prise d'eau potable (numéro de téléphone de la municipalité concernée).
- La réponse aux QC-2 et QC-3 devrait être précisée en tenant compte de la réalité de la Côte-Nord (espèces fauniques et floristiques à statut précaire). Les mesures particulières décrites dans le document déposé répondent au contexte du sud du Québec (rainette faux-grillon, ail des bois) mais qu'en est-il pour la Côte-Nord?
- Est-ce qu'une révision annuelle de la littérature est prévue (avant le dépôt de la demande de CA) pour le phytocide utilisé ?

On s'en reparle!

Annie

Annie Bélanger B.Sc. chimie, M.Sc. Sciences de la terre
Chargée de projet

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Direction des évaluations environnementales-Service des projets en milieu hydrique
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 6e étage
Québec (Qc) G1R 5V7

Tél.:418-521-3933 poste 7195
Télécopieur: 418-644-8222
annie.belanger@mddep.gouv.qc.ca

Avis de confidentialité

Ce courriel est une communication confidentielle et l'information qu'il contient est réservée à l'usage exclusif du destinataire. Si vous n'êtes pas le destinataire visé, vous n'avez aucun droit d'utiliser cette information, de la copier, de la distribuer ou de la diffuser. Si cette communication vous a été transmise par erreur, veuillez la détruire et nous en aviser immédiatement par courriel.



Devez-vous vraiment imprimer ce courriel ? Pensons à l'environnement ...